

BILAN TRES SUCCINCT POUR L'ANNEE 2021-2022

SOLIDARITÉ PROFESSIONNELLE CONSEILS, AIDE ou APPUI JUDICIAIRE

Dans ces situations nous intervenons sur le mode associatif (et non assurantiel)

Un conseil :

Vous avez toujours du temps pour effectuer une démarche officielle (plainte, rapport, etc). Appelez-nous AVANT, ne vous précipitez pas : certaines erreurs ne peuvent pas être corrigées.

Affaires d'ordre moral

53 affaires ont été enregistrées cette année dont certaines entrent dans plusieurs rubriques

La plupart des affaires trouvent des solutions "amiables", et c'est mieux ainsi.

Cependant 5 plaintes en droit pénal ont été nécessaires, ainsi que 1 "main-courante". 3 défenses de l'adhérent sur le plan judiciaire suite à une plainte des parents

◆ **Agressions, altercations, voies de fait : 6 affaires** (2 plaintes, 6 demandes de protection juridique fonctionnelle).

◆ **Insultes, agressions verbales, intrusions, menaces : 9 affaires** (9 règlements "amiables" ou administratifs).

◆ **Calomnies, diffamations, rumeurs, accusations mensongères, dénonciations calomnieuses : 25 affaires** (23 règlements "amiables" ou administratifs, 2 plaintes).

◆ **Litiges et divers :**
13 affaires de toutes sortes.

◆ **Plaintes de la part de parents d'élèves :**
2 plaintes en droit pénal, pour des actes "volontaires",
3 plaintes auprès de l'administration.

Elles concernent généralement : mauvais traitements ou coups, infondées.
Au plan pénal 2 plaintes classées sans suite.

Solidarité

◆ **Conseils de notre part, concernant la profession :**
53 interventions

◆ **Conseils juridiques de nos avocats :**
professionnel : 2
privé : 0

◆ **1 recours au tribunal administratif**

◆ **Documentation :**

Textes légaux et réglementaires, jugements et arrêts exemplaires appelés à faire jurisprudence, circulaires officielles d'intérêt général ou technique, ouvrages de fond, périodiques, questions mal définies.

◆ **Caisse de solidarité : 3**

Diverses mises en cause

◆ **Conflits consécutifs à des signalements, des mesures éducatives, des divorces difficiles...**
Incidents démesurément grossis.

◆ **Objets confisqués et disparus ou endommagés.**

◆ **Responsabilité civile risquant d'être mise en cause par suite d'accidents particuliers ou graves.**
Par exemple : doigt coupé, choc à la tête, œil blessé, etc.

◆ **Responsabilité civile mise en cause par des parents ou des tiers :**
Par exemple :

- Enfants enfermés par mégarde • Enfants enfuis
- Enfants mis "à la porte" ...
- Accusations de surveillances non faites ou mal faites.
- Requêtes de parents d'élèves envers des enseignants à la suite d'accidents survenus à l'école ou en voyage
- Bagarres entre élèves • Problèmes de signalements.

◆ **Responsabilité civile mise en cause par des organismes d'assurance privée** (application loi du 5 avril 1937)
Les demandes de remboursement sont pour la plupart injustifiées, mais elles sont toujours aussi "ennuyeuses" : nous prévenir aussitôt.

Règlements amiables (pour éviter la mise en cause par défaut) **à manier avec prudence :**
ne pas agir sans notre avis...!

ASSURANCES

Aux Assurances du Crédit Mutuel

◆ **Responsabilité civile directe : 6 dossiers**

Vêtements ou objets d'élèves endommagés par enseignants (appareils brisés, vêtements endommagés lors d'expériences, produits dangereux ou indélébiles, etc...).

Dommages corporels causés directement.

◆ **Défense et recours : 5**

◆ **Accidents ou maladies professionnels : 4 dossiers**
Divers accidents nous ont été déclarés. Indemnités d'I.P.P. cumulables et sans franchise, du presque bénin à plus grave
Lunettes : compléments de remboursement.



Le Président,
Marc SOUVETON